Club Dauphinois de Minéralogie et de Paléontologie

Pont-de-Claix, le 10 octobre 2025

Cher exposant,

Nous vous adressons ci-joint un dossier d'inscription pour la

12ème bourse d'échanges organisée par le CDMP au Foyer Municipal - 38800 Le Pont de Claix Le Samedi 28 mars 2026

Egalement joints à ce courrier :

- Un bulletin d'inscription.
- Le règlement de la bourse.

Ci-dessous, cinq possibilités d'hébergement proches du boulodrome:

*** Hôtel Au Villancourt à Pont de Claix Tél: 0476981854
Tarif préférentiel au C.D.M.P. à réserver par téléphone ou par mail uniquement et en mentionnant que vous venez pour le Club de Minéralogie, grand lit standard à 74€ pour 1 ou 2 personnes au lieu de 86€, le petit déjeuner à 10,50€ au lieu de 11,80€, pour d'autres tarifs, voir avec l'Hôtel.
La taxe de séjour est au tarif de 1.40€ par personne (sous réserve de modification au 1er janvier 2026)
*** Logis La Clé des Champs à Claix (1km de Pont de Claix) Tel: 0476988454
*** Hôtel Campanile à Seyssins (6km de Pont de Claix) Tel: 0157324993
Auberge de jeunesse 10 Av. du Grésivaudan à Echirolles (4km de Pont de Claix) Tel: 0476093352
Chambres d'Hôtes à Claix (5mn de Pont de Claix) Mr Pierre GIROUD Tel: 0476987436

Une restauration et buvette est proposée pendant la bourse d'échanges.
Un apéritif de bienvenue sera également offert à midi
Le samedi soir, un repas est également proposé pour clôturer dans la convivialité cette journée d'échanges.
Les inscriptions sont enregistrées selon l'ordre chronologique de réception.
Merci à tous les exposants qui ont fait le déplacement aux premières bourses et nous comptons renouveler le succès lors de cette onzième, en espérant que vous puissiez venir ou revenir à cette nouvelle rencontre échanges avec vos amis, car la réussite d'une bourse, c'est le travail des organisateurs mais c'est également grâce à vous chers exposants.
Cette année après l'apéritif traditionnel, le repas de clôture proposé sera du porcelet aux morilles, gratin Dauphinois ou gratin de trois légumes (courgettes, poivrons et aubergines), boisson, fromage, dessert et café au prix de 20€ par personne.
Merci de prévoir votre assiette et les couverts.
Cordialement

L'organisateur
José DUARTE

REGLEMENT DE LA BOURSE D'ECHANGES
ORGANISEE PAR LE CLUB DAUPHINOIS DE MINERALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE

Article 1

La bourse d'échanges a lieu, au Foyer Municipal de la Ville de Le Pont-de-Claix, 1 avenue des Résistants.
La surface totale d'exposition est limitée à 74 tables. Les réservations seront donc acceptées dans cette limite.

Article 2

La location est fixée pour la journée du samedi à 4€ la table de 1,83m x 0,76m. Un participant ne peut prétendre qu'à un maximum de 2 tables.
Les inscriptions sont admises par ordre d'arrivée, dans la limite du nombre de tables disponibles.
Le nombre de tables étant limité, le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des exposants. Le paiement sera effectué par chèque dès le renvoi du bulletin d'inscription.

Article 3

Les exposants s'engagent à observer les directives qui leur seront données par les responsables du Comité d'Organisation.

Article 4

Dès votre arrivée, un badge exposant vous sera remis et nous vous remercions de bien vouloir le porter durant toute la durée de la bourse. Les exposants devront prendre toutes les dispositions pour que leur stand soit prêt à l'heure de l'ouverture de la Bourse au public. **L'installation des stands aura lieu le vendredi de 15h à 17h ou le samedi de 7h à 9h.**
L'horaire d'ouverture au public est de 9h à 17h le samedi. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
Il est demandé aux exposants d'attendre impérativement 17h pour ranger, si pour autre raison, un exposant doit partir avant, il devra avertir l'organisateur.

Article 5

S'agissant d'une bourse d'échanges, aucune vente n'est autorisée et aucun prix ne doit figurer sur les pièces proposées à l'échange.

Article 6

Uniquement les exposants proposants des micro-montages disposeront gratuitement des prises de courant dans la mesure où ceci aura été précisé lors de leur inscription.
Prévoir à cet effet une rallonge électrique.

Article 7

SONT TOLERES mais à la seule et unique condition que le TRAITEMENT SOIT SIGNALE de manière CLAIRE et NON AMBIGUË

- Les minéraux et fossiles recollés et / ou restaurés. Les montages de toute pièce pouvant laisser croire à des associations minéralogiques sont formellement interdits, sous peine, pour le contrevenant, d'une exclusion.

Article 8

Il est rappelé qu'il s'agit d'une Bourse uniquement minéralogique et paléontologique. **Toutes publicités à caractère médicales ou ésotériques sont formellement interdites.**

Article 9

Le CLUB DAUPHINOIS DE MINERALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, casse ou tout autre dommage subi par les exposants. Nous vous rappelons à chacun d'être vigilant durant l'exposition.

Article 10

Les exposants seront responsables de tous dommages causés aux locaux et au matériel mis à leur disposition.

Article 11

En fin de manifestation à 17h30, les emplacements seront quittés sans délai, après avoir été débarrassés de tout papier, carton, cagette, et tout autre déchet.

Article 12

Le Foyer Municipal sera sous alarme la nuit du vendredi au samedi.
En cas de problèmes un gardien se déplace sur place.

Article 13

Pour les exposants se déplaçant en camping car, et arrivant la veille de la bourse, un grand parking est situé à proximité de la salle.
Pour un raccordement électrique prévenir l'organisateur lors de l'inscription.

Article 14

Le nom respect des articles précédents par un exposant pourra entraîner une exclusion immédiate de la manifestation si le comité d'organisation du CDMP le décide.

LE COMITE D'ORGANISATION

Club Dauphinois de Minéralogie et de Paléontologie

12ème BOURSE D'ECHANGES

MINERAUX - FOSSILES – MICROMINERAUX

Organisée par le CDMP

Maison des Associations

29 Avenue du Maquis de l'Oisans

38800 Le Pont-de-Claix

Site : www.cdmp.fr

Contact : info@cdmp.fr

Au Foyer Municipal - 38800 Le Pont de Claix
Le SAMEDI 14 mars 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 7 mars 2026

NOM, Prénom _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____

Email _____

Prix TTC de la table de 1,83m x 0,76m pour la journée : 4 €

Nombre de tables souhaitées (maximum 2 tables) : _____ tables

Règlement des tables et repas par chèque à l'ordre du C.D.M.P.

Type d'échanges : Minéraux ☐ Fossiles ☐ Microminéraux ☐

Repas du Samedi soir 20€ ☐ X_____repas Electricité ☐

Montant total à payer_____€

Prévoir un tissu pour recouvrir l'ensemble de vos tables

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation ci-joint et en accepter toutes les clauses sans restriction ni réserve.

A _____ le _____
SIGNATURE

Contact et envoi courrier :
Jose DUARTE – 21 rue des droits de l'homme – 38800 Le Pont-de-Claix
Tel : 04 76 98 80 35 – josealpes@free.fr